



CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des travailleurs-euses de l'éducation

n°173, janvier 2017

MONTREUIL : DES TAGS ANTISÉMITES ET ANTI ROMS SUR UNE ÉCOLE

L'école Anne Franck n'a pas été choisie au hasard. Anne Franck, juive hollandaise, est morte à l'âge de 15 ans dans les camps de la mort. De quoi réjouir les racistes et antisémites qui ont œuvré dans le quartier de La Noue, dans le haut Montreuil.

Des tags dégueulasses visant à la fois les personnes de confession juive que les roms, nombreux et régulièrement chassés à Montreuil. On peut même noter que les inscriptions contre les roms sont particulièrement haineuses, insistant sur la volonté de l'extermination de ces derniers.



ont été victimes d'un génocide particulièrement féroce de la part des nazis durant la Seconde Guerre mondiale. Pas assez néanmoins selon Gilles Bourdouleix, maire UDI de Cholet qui avait déclaré en 2013 "qu'Hitler n'en avait pas tué assez", le tout en restant en poste. Il y a donc un lien direct entre juif et Tziganes. Et ce lien c'est l'extermination.

Malheureusement, les médias ont refusé de faire ce lien, insistant uniquement sur l'aspect antisémite de l'acte. Aucun mots de solidarité avec les Rrom n'a fuité dans les médias et dans la bouche des politiques.

Solidarité avec les juifs, les roms et contre tous les racismes !

Le terme "cafard" au même titre que "parasites" est un terme utilisé par les tenants du 3e Reich pour qualifier toutes les personnes ne correspondant pas aux "critères raciaux" des nazis. Rappelons tout de même que les Tziganes et Rroms

LUTTES PRIORITAIRES

Les lycées du collectif « Touche pas à Lma Zep » ne lâchent rien. Ils étaient pour la 5^e fois en grève à la rentrée de janvier, le 3, reconduite les 4 et 5, puis le 10 du mois. Ils veulent obtenir du ministère leur maintien en réseaux d'éducation prioritaire avec la certitude ainsi de garder tous les moyens dédiés. La ministre semble

renvoyer au futur quinquennat la gestion de ce dossier et joue la montre.

En effet, si le ministère, en 2014, a remodelé les réseaux d'éducation pour les collèges et les écoles, il n'a rien fait pour les lycées. Comme si les difficultés scolaires et sociales s'arrêtaient à la fin de la 3^e !

La Mauvaise Herbe, le n°3 est sorti, Abonnez - vous ! Bulletin d'abonnement sur le site de la Fédé



Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacé.e.s d'expulsion pour défaut de papier.

Pour nous contacter : 07 82 14 98 31

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique !

INSPECTIONS, DÉROULEMENTS DE CARRIÈRES... LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Les critères pour accéder aux classes supérieures vont reposer sur « une grille de 11 items s'appuyant sur un référentiel de compétences professionnelles qui comporte 70 entrées » (sic !). Conclusion : ce sont les pourcentages limités d'accès et les items validés par le chef qui primeront. Le changement dans la continuité.

Après la réforme des rythmes, celle du collègue et la refondation de l'école, le ministère s'est attaqué aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des enseignant.e.s : le PPCR !

Annoncée entre deux manifs sous les matraques, cette opération communication du ministère devrait se concrétiser au 1er septembre 2017. Le temps pour cette rentrée que les bureaucrates syndicaux et les technocrates de la rue de Grenelle s'accordent sur les modalités précises des nouvelles inspections et du déroulé de nos vies dans l'Administration.

Inspection : la note, c'est fini

L'inspection ancien régime vit sa dernière année. Elle sera remplacée par 4 rendez-vous de carrière au moment des passages aux 7^e et 9^e échelons de la classe normale, et au moment de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Terminées les avancées d'échelons au grand choix ou à l'ancienneté, une cadence unique pour les avancements sera mise en place. La hors classe est donc maintenue mais plus accessible : elle sera automatique après un certain nombre d'années passées dans le 11^e échelon de la classe normale. Quant à l'élite (10%), elle bénéficiera d'une

nouvelle grille : la classe exceptionnelle. On n'est quand même pas à Nuit Debout !

Les critères pour accéder aux classes supérieures vont reposer sur « une grille de 11 items s'appuyant sur un référentiel de compétences professionnelles qui comporte 70 entrées » (sic !). Conclusion : ce sont les pourcentages limités d'accès et les items validés par le chef qui primeront. Le changement dans la continuité.

Gagner plus : ça dépend du point de vue

Nous sommes au 16^e rang, derrière l'Allemagne, l'Irlande, la Hollande... en comparaison des salaires des enseignants du primaire après 15 ans d'exercice.

Pour faire bonne figure, au 1er janvier 2017, les premières mesures du PPCR vont s'appliquer. Cela va se concrétiser par de nouvelles grilles indiciaires où quelques échelons se verront ajouter de 6 à 11 points. Une fortune ! Soit un gain de 53 à 64 euros par mois. Le premier échelon des profs sera le seul à bénéficier d'une relève de 122 euros par mois.

Quand on sait que la cotisation retraite a augmenté au 1er janvier, la revalorisation salariale ressemble à s'y méprendre à une opération nulle.

La CNT est contre toutes les hiérarchies de salaires, de statuts et de carrières

La CNT a toujours dénoncé les inspections et continuera à s'opposer à ces entretiens d'évaluations mâtinés de formations (lesquelles ?). Pour rappel, elle est partie prenante du Collectif Anti-Hiérarchie (CAH).

LOI TRAVAIL : LA CGT AU TRIBUNAL !

La loi Travail, complétée par 130 décrets d'application, est entrée en vigueur au 1er janvier 2017. La CGT a décidé de contester devant les tribunaux et l'Organisation Internationale du Travail (l'OIT) de nombreuses dispositions, qui selon elle, « sont contraires aux textes fondamentaux et aux textes internationaux qui lient

l'État français ». Ainsi « le principe de neutralité » (article L1321-2-1), les « accords de préservation de l'emploi », les aménagements du temps de travail et les motifs de licenciement pourront être dénoncés. Un exemple, le référendum d'entreprise : difficile de faire adopter un accord si une majorité de salarié.e.s s'abstiennent de voter !